



REGLEMENT JEU CONCOURS

Article 1 : Société organisatrice

TELESHOPPING, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.127.450 euros inscrite au RCS de Nanterre sous le n° B 342 237 302 dont le siège social est situé : 1 Quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – France (ci-après la « Société »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/12/2013 au 15/01/2014 intitulé : « Grand Jeu Concours Beauty Buste », ci-après dénommé le « Jeu-concours ».

Cette opération est accessible via la page: <https://www.facebook.com/beautybuste>.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de TELESHOPPING qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web: <https://www.facebook.com/beautybuste>, la Société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu-concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société et de son agence, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu-concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.5 Une seule participation par foyer sera acceptée (même nom, même adresse postale et/ou électronique).

Article 3 : Modalités de participation

Le Jeu-concours est organisé du 16/12/2013 au 15/01/2014 minuit et sera accessible 24h sur 24h sur Internet à l'adresse: <https://www.facebook.com/beautybuste>.

Après avoir cliqué sur « J'aime » de la page fan « Beauty Buste » accessible à l'adresse ci-dessus, le joueur devra cliquer sur l'onglet « Grand Jeu Concours Beauty Buste » puis se rendre sur l'application https://www.facebook.com/beautybuste/app_178884252317696, et autoriser cette dernière pour pouvoir participer.

Pour valider sa participation, le joueur devra obligatoirement compléter les informations suivantes : prénom, nom, adresses postale et électronique, puis accepter le règlement.



Article 4: Sélection des gagnants

Un tirage au sort sera effectué en présence d'un huissier, entre le 16/01/2014 et le 31/01/2014, et désignera les gagnants parmi tous les participants. Le nombre de gagnants sera déterminé en fonction du nombre de « fans » présent sur la page Beauty Buste de la Société accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/beautybuste> à la fin du Jeu-concours, soit le 15/01/2013 à 23h59 selon les modalités suivantes.

Jusqu'à 1 000 fans : 5 (cinq) gagnants ;
De 1 001 fans à 2 000 fans : 15 (quinze) gagnants ;
De 2 001 fans à 3 000 fans : 35 (trente-cinq) gagnants ;
De 3 001 fans à 4 000 fans : 75 (soixante-quinze) gagnants ;
A partir de 4 001 fans : 150 (cent-cinquante) gagnants.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique par la Société, dans les 15 jours suivants le tirage au sort.

Si ceux-ci ne se manifestent pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, ils seront considérés comme ayant renoncé à leurs lots et leurs lots resteront la propriété de la Société.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent la Société à utiliser leur prénoms ou pseudos et leurs départements de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de la Société et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que les lots gagnés.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

Article 5 : Dotation et Acheminement du lot

Les dotations sont constituées de lots de trois Beauty Buste. Chaque lot de trois Beauty Buste a une valeur de 59,99 € TTC (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises). Le choix du lot de trois Beauty Buste se fera à la discrétion de la Société. Chaque gagnant pourra uniquement choisir sa taille pour le lot de trois Beauty Buste.

Le nombre de dotations sera déterminé en fonction du nombre de « fans » présent sur la page Beauty Buste de la Société accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/beautybuste> à la fin du Jeu-concours, soit le 15/01/2013 à 23h59 selon les modalités suivantes:

Jusqu'à 1 000 fans : 5 (cinq) lot de trois Beauty Buste à gagner ;
De 1 001 fans à 2 000 fans : 15 (quinze) lot de trois Beauty Buste à gagner ;
De 2 001 fans à 3 000 fans : 35 (trente-cinq) lot de trois Beauty Buste à gagner ;
De 3 001 fans à 4 000 fans : 75 (soixante-quinze) lot de trois Beauty Buste à gagner ;
A partir de 4 001 fans : 150 (cent-cinquante) lot de trois Beauty Buste à gagner.

Les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement de leur lot via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), suivant l'annonce des gagnants. Les lots seront



envoyés aux gagnants par voie postale.

La Société ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de la Société.

De même, la Société ne pourra être tenue pour responsable des annulations, grèves et toutes circonstances intervenant au sein des services de la Poste et d'une manière générale de leurs prestataires et/ou fournisseurs qui pourraient provoquer la perte de la dotation, leur modification ou le retard de leur acheminement au gagnant.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou total. Le participant est informé que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 6 : Jeu gratuit sans obligation d'achat

Les frais éventuels de connexion nécessaires à la participation du Jeu-concours seront remboursés pour un montant forfaitaire de 0.20 € par connexion, correspondant aux frais de communication occasionnés lors de la participation dans la limite d'un remboursement par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique) et pour une seule connexion. La demande, faite exclusivement par courrier à TELESHOPPING – Jeu-concours « Grand Jeu Concours Beauty Buste » - Bat. 264 – 45 avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLIERS CEDEX (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent lettre en vigueur (20g) sur simple demande), doit s'accompagner du nom, prénom, adresse postale et adresse électronique, d'une photocopie de la carte d'identité du participant, d'un RIB, des dates et heures de ses connexions et d'une photocopie de la facture détaillée de son fournisseur d'accès Internet.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société ne sauraît en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;



2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement du lot distribué dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société ne peut être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre du Jeu-concours. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à https://www.facebook.com/beautybuste/app_178884252317696 et la participation des Participants au Jeu-concours se fait sous leur entière responsabilité. La Société pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou dans la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prénoms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu-concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le Jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu-concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu-concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

La Société se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu-concours ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute modification apportée au présent règlement fera l'objet d'un avenant déposé chez un huissier.

La Société se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu-concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit à son bon déroulement. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du participant.

De même, toute tentative d'utilisation du Jeu-concours en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu-concours dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du participant.



Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de à l'étude de Maîtres Chouraqui, Nacache, Fourrier et Amoravieta, Huissiers de justice sis 41, allée de la Toison d'or – 94000 Créteil. Il est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société à l'adresse suivante : TELES SHOPPING - « Grand Jeu Concours Beauty Buste » - Bat. 264 – 45 avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLIERS CEDEX ; Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu-concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom et adresse postale et électronique). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du lot. Ces informations sont destinées à la Société, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des lots. En participant au Jeu-concours, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société et à celui de ses partenaires. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : TELES SHOPPING « Grand Jeu Concours Beauty Buste » Bat. 264 – 45 avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLIERS CEDEX.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : TELES SHOPPING « Grand Jeu Concours Beauty Buste » - Bat. 264 – 45 avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLIERS CEDEX, et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu-concours tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.